



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES



Informations pratiques UAPE 2026 – 2027



Renseignements et inscriptions

Coordination pour les structures d'accueil
Case postale 1
1934 Le Châble VS

027 564 66 88
enfance@valdebagnes.ch

Sur rendez-vous

Le Mayen des Crouès

Crèche, UAPE & Nurserie
Route de Verbier 165
1936 Verbier

027 777 11 66
mayendescroues@valdebagnes.ch

*Conseillère communale
Directeur opérationnel
Coordinatrice structures d'accueil
Responsable de structure*

*Anne-Michèle Lack
Matthieu Moulin
Sabrina Pralong
Sabrina Guex*

INFORMATIONS GENERALES

Fermetures annuelles

Lors des fermetures annuelles, il est possible d'inscrire son enfant, dans une autre structure d'accueil communale, selon contrat de base et pour autant qu'il reste des disponibilités. La demande doit être adressée à la responsable de la structure principale, au plus tard 24 jours ouvrables avant la date de la fermeture de la structure.

Nouveauté :

Automne 2026 : **19.10.2026** au **23.10.2026**

Été 2027 : **28.06.2027** au **11.07.2027**

Jours fériés 2024/2025 :

8 décembre 2026	Immaculée Conception	26 avril au 29 avril 2027	Pâques
24-25 décembre 2026	Noël	6-7 mai 2026	Ascension
31 déc. 2026– 1 ^{er} janvier 2027	St Sylvestre	17 mai 2027	Lundi de Pentecôte
19 mars 2027	St Joseph	27 mai 2027	Fête Dieu

À qui s'adresser

Informations, règlements	www.valdebagnes.ch/enfanceformation
Vacances, absence, résiliation contrat	via MonPortail conformément au règlement en vigueur
Modifications de contrat	Service de la coordination des structures d'accueil
Dépannages	mayendescroues@valdebagnes.ch
Règlement, attestation d'activité lucrative, attestation fiscale	via MonPortail, sous « téléchargements »

SOLUTION DE GARDE EN CAS DE MALADIE

Garde d'enfants malades de la Croix Rouge

Solution temporaire pour les parents qui doivent aller travailler et qui ont besoin de confier leur enfant en cas de maladie ou d'accident. La garde se rend au domicile au plus tard dans les 4 heures suivant l'appel. Tarif : 12.-/heure.

Contact

027 324 47 88 www.croix-rouge-valais.ch

Objets personnels

Il n'est pas autorisé d'amener les jouets ou affaires personnelles non nécessaires au bon déroulement de la journée de l'enfant. Par mesure de sécurité, les bijoux et les petits objets sont interdits afin d'éviter tout risque de suffocation. Nous demandons aux parents de noter le prénom de l'enfant sur leurs affaires personnelles. La structure n'est pas responsable en cas de perte.

Habillement

Nous vous demandons de laisser en permanence en sac avec des habits de rechange au vestiaire UAPE. Le personnel se garde le droit d'appeler les parents pour en amener si besoin. Nous nous rendons régulièrement à l'extérieur. Il est donc indispensable que votre enfant soit habillé de manière adéquate selon les températures, le temps et la saison. Il n'y a pas de mauvais temps, juste un équipement inadéquat.

Sommeil

Selon notre ligne pédagogique et pour le bien-être de l'enfant, nous ne réveillons pas un enfant qui dort.

Tiques

Afin d'éviter les piqûres de tiques, nous vous recommandons les mesures préventives suivantes : portez des vêtements longs et de couleurs claires, des chaussures fermées et examinez le corps de votre enfant.

Maladie

L'enfant malade n'est pas accepté pour son bien-être, mais également pour limiter les risques de contagion. Le personnel éducatif évalue le bon état général de l'enfant et demande au parent de venir le chercher dans les plus brefs délais si nécessaire. Le retour d'un enfant après une maladie nécessite qu'il soit apte à suivre le rythme de la collectivité. Dans la mesure du possible, les traitements médicaux sont administrés par les parents. Seuls les médicaments dûment datés et étiquetés par la pharmacie, au nom de l'enfant et avec la posologie exacte seront acceptés. Une décharge avec toutes les informations concernant la prise du médicament doit être remplie et signée par le parent.

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Toutes les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être inscrites sur MonPortail et être munies d'une carte d'identité.

HORAIRES UAPE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.

	Matin	Midi	Après-midi
Heure d'arrivée	Jusqu'à 9h00	11h00-11h30	13h00-13h30
Heure de départ	11h00-11h30	13h00-13h30 Mercredi 12h30-13h00	Dès 16h15

L'enfant qui arrive en retard ne sera pas accepté. Les parents sont priés de respecter les horaires en venant chercher leur enfant 10 minutes avant l'heure de fermeture.

En cas d'absence de votre enfant, merci d'informer la structure via MonPortail avant 9h (hors délais, repas et collations également débités).

Sécurité

Si l'enfant qui vient de l'école ne se présente pas dans les horaires définis, la structure appelle le(s) parent(s). En cas de non-réponse, l'absence sera signalée au secours 117 pour lancer les démarches de recherches.

Pour le trajet entre l'UAPE et l'école :

- Les enfants de 1H et 2H sont accompagnés par le personnel éducatif.
- Les écoliers de 3H à 8H font le trajet seuls, sous la responsabilité de leurs parents. Il incombe aux parents de leur rappeler les règles de bonnes conduites au regard de la circulation routière.
- Des chemins sont définis avec la police pour le trajet à emprunter entre l'école et l'UAPE. Pour la bonne sécurité des enfants, ils doivent impérativement être respectés.
- Les enfants utilisant une trottinette ou un vélo doivent porter un casque, sous peine de se voir confisquer leur moyen de transport.

Pour le trajet entre l'UAPE et le domicile :

- Les parents peuvent autoriser leur(s) enfant(s) à rentrer seul(s) sur MonPortail (pour modifier l'autorisation, faire la demande à la coordination). Dans ce cas, les parents sont seuls responsables de leur(s) enfant(s) durant le trajet UAPE-domicile.

Vacances scolaires

En UAPE, les inscriptions pour les vacances scolaires doivent se faire via MonPortail au plus tard **24 jours ouvrables avant** le début de la période désirée. Toute fréquentation vacances réservée sera débitée.